

C  
À  
V  
E  
N  
D  
R  
E

## HONORAIRES DE TRANSACTION

Jusqu'à 99.999€ .....	7.000€TTC
de 100.000€ à 129.999€ .....	8.000€TTC
de 130.000€ à 159.999€ .....	9.000€TTC
de 160.000€ à 199.999€ .....	10.000€TTC
de 200.000€ à 229.999€ .....	11.000€TTC
de 230.000€ à 249.999€ .....	12.000€TTC
de 250.000€ à 269.999€ .....	13.000€TTC
de 270.000€ à 289.999€ .....	14.000€TTC
de 290.000€ à 319.999€ .....	15.000€TTC
de 320.000€ à 339.999€ .....	16.000€TTC
de 340.000€ à 369.999€ .....	17.000€TTC
de 370.000€ à 399.999€ .....	18.000€TTC
de 400.000€ à 599.999€ .....	6%TTC
de 600.000€ à 800.000€ .....	5,8%TTC
au delà de 800.001€ .....	5,6%TTC

COMMISSION A LA CHARGE DU MANDANT INCLUSE DANS LES PRIX AFFICHES, CALCULEE EN SUS DU PRIX NET VENDEUR / EN CAS DE VENTE EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT, LA COMMISSION EST CELLE FIXEE PAR CONVENTION AVEC LE PROMOTEUR / EN CAS DE VENTE PAR DELEGATION DE MANDAT, C'EST LA COMMISSION DU DETENTEUR DU MANDAT DE VENTE QUI S'APPLIQUE

C  
À  
L  
O  
U  
E  
R

## HONORAIRES DE LOCATION

### BAUX Habitation, Mixte et Meublée soumis à la loi du 6 juillet 1989

#### ➤ Honoraires à la charge du locataire

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ... 10 € / m<sup>2</sup> TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ... 3 € / m<sup>2</sup> TTC
- Le total ne peut être supérieur aux honoraires à la charge du bailleur

#### ➤ Honoraires à la charge du bailleur

- Honoraires d'entremise et de négociation ... OFFERTS
- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ... 10 € / m<sup>2</sup> TTC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ... 3 € / m<sup>2</sup> TTC
- Le total ne peut dépasser un mois de loyer hors charges

### COMMERCIAL et PROFESSIONNEL (commission à la charge du preneur)

- Honoraires d'entremise et de négociation, Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail 12%HT du loyer annuel HT / HC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ... 3 € / m<sup>2</sup> TTC
- Si Droit au Bail / Pas de Porte ... 2.500€HT

### AUTRES BAUX (commission à la charge du preneur)

- Honoraires d'entremise et de négociation, Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ...1 mois de loyer annuel HT / HC
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux ... 3 € / m<sup>2</sup> TTC

*\* Ces honoraires seront révisés chaque année dans les mêmes conditions que celles fixées par l'article 3 du décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014. Taux de TVA actuellement en vigueur 20%.*

Le mandataire percevra une rémunération conforme à l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 modifié par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et conformément aux dispositions du décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

PRESTATIONS GESTION	Service INITIAL	Service CONFORT	Service ALL INCLUSIVE	Coût hors forfait
<b>En % TTC de toutes sommes encaissées</b>	<b>7,50%</b>	<b>8,50%</b>	<b>14,50%</b>	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Émission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Acompte mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Reddition mensuelle des comptes (art. 66 du décret du 20/07/72)	●	●	●	
Déclaration de départ du locataire auprès de la perception	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200€TTC	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	●	●	●	
Établissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	●	●	●	
Représentation lors des Assemblées Générales (taux horaire)	○	●	●	35€TTC
Renouvellement ERNMT	○	●	●	10€TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150€TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	○	●	●	250€TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1.500€TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	○	●	●	150€TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux (inférieur à 5.000€TTC)	○	○	●	250€TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux au-delà de 5.000€TTC	○	○	●	5%TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	●	250€TTC par dossier
Prestations exceptionnelles / Vacances (taux horaire)	○	○	●	35€TTC
<b>Honoraires de location et/ou relocation</b>	○	○	●	<b>Barème Loi ALUR</b>

(Conditions au 1<sup>er</sup> janvier 2016, indissociable du service gestion)

GARANTIE LOYERS IMPAYÉS (G.L.I.)		Plafond
<b>2,50 % TTC de toutes sommes encaissées</b>		
Loyers impayés (frais de contentieux inclus)		70.000 €
Dégradations immobilières (hors meublés)		10.000 €
PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT (P.N.O.) APPARTEMENT		
<b>70 € TTC / an</b>		
Incendie – explosion – Événements assimilés	Attentat – Actes de terrorisme	
Tempête et autres événements climatiques	Pertes de loyers suite à sinistre (12 mois)	
Dégâts des eaux	R.C. propriétaire non occupant	
Vol - vandalisme	R.C. recours des voisins	
Bris de glace	R.C. Défense Recours	
Catastrophes naturelles	Catastrophes technologiques	